

Éthique dans les entreprises

Elle milite pour plus de bienveillance envers les malades de longue durée

Anne-Marie Philippe a fondé la Légion du cœur et commence à regrouper les entreprises autour de la notion de responsabilité sociale.

Alain Détraz

«Si tout se passait bien en entreprise, en cas de maladie longue, je serais la plus heureuse. Mais ce n'est pas le cas.» Après ce qu'elle nomme «une expérience de vie», la journaliste Anne-Marie Philippe a fondé cette année la Légion du cœur. Cette distinction sera remise chaque année à une entreprise méritante dans le soutien apporté aux collaborateurs touchés par la maladie.

Avec son carnet d'adresses tirées d'une longue carrière de journaliste et de communication, Anne-Marie Philippe a non seulement obtenu le soutien de la ba-

ronne Nadine de Rothschild, mais commence à regrouper les patrons d'entreprises autour de sa charte. Coop, le Royal Savoy et le groupe genevois Teoxane ont signé le document. Celui-ci compte sept engagements moraux tournant autour de la responsabilité sociale des entreprises. La Clinique de La Source et le groupe Schenk seraient également en voie de signature de cette charte éthique.

La santé par le travail

Pour Anne-Marie Philippe, l'une des clés de la guérison d'un cancer, ou de toute maladie impliquant un traitement prolongé, consiste au maintien des collaborateurs en fonction. «L'entreprise, par les liens professionnels et sociaux qu'elle offre, peut favoriser la guérison», estime-t-elle.

Lors de ses petits-déjeuners, qu'elle met en place dans les locaux d'une belle demeure proche de l'Élysée, à Lausanne, la journaliste réunit les patrons autour de cette problématique. On peut notamment y croiser l'oncologue Didier Jallut, qui prône le maintien d'un rôle professionnel et social favorable à la rémission.



Anne-Marie Philippe a fondé la Légion du cœur et commence à réunir les premières signatures de sa charte éthique. ODELE MEYLAN

Il reste que, entre bienveillance et licenciement, la fourchette est large, constate une avocate spécialisée en droit du tra-

vail. «La pratique varie selon les sociétés, leur taille ou leur secteur d'activité», note M^{me} Pascale Genton. Certains vont jusqu'à proposer des aménagements du temps de travail et de l'activité exercée. D'autres prennent en compte le fait que le travail à temps partiel d'une personne a un coût et préfèrent - au terme du délai légal de protection - remplacer l'employé malade par une personne capable de reprendre le taux d'activité contractuel requis par l'employeur.»

La question du licenciement peut ainsi rapidement se poser, surtout dans les petites PME. C'est pourquoi la loi prévoit une protection contre la résiliation du contrat de travail, variable en fonction du nombre d'années de service: de 30 jours pour la première année de travail à 180 jours dès la sixième année. Les assurances perte de gain permettent de prolonger ce délai jusqu'à 720 jours.

Maintenir le lien

Consultant et fondateur du groupe Ismat, Vincent Blanc traite avec les grandes entreprises. «De manière générale,

tous les employeurs sont humains et bienveillants, dit-il. On sait depuis plusieurs années que le maintien d'une activité peut participer à la guérison.» Il différencie toutefois les types de maladies et la façon de les gérer. «Le cas du cancer ou d'un accident est le plus simple, si on peut le dire ainsi, car c'est une situation objectivée qui suscite l'empathie de tous. Mais plus la cause de la maladie est d'ordre psychologique - comme un burn-out -, plus elle est sujette à des interprétations.» Ce qui peut compliquer le retour au travail.

C'est pourquoi Vincent Blanc préconise avant tout la mise en place d'une personne de confiance, maintenant un lien entre la direction et les employés. C'est aussi ce que préconise la Légion du cœur. «Les rapports humains, c'est ce qui manque aujourd'hui dans les entreprises», dit Anne-Marie Philippe. C'est encore plus vrai aujourd'hui alors que le recrutement est un problème: plus les valeurs humaines sont présentes, plus les collaborateurs sont impliqués, ce qui bénéficie finalement à l'entreprise.»